



Les conditions d'inscription d'une délégation au congrès 2022 de l'Anacej :

- Toute inscription sera définitive dès réception d'un bon de commande administratif au plus tard le 17 juillet 2022. Aucune modification d'inscription des participants d'une délégation, genre et âge, ne sera possible après le 17 juillet 2022. Aucune annulation ne sera acceptée après le 17 juillet 2022.
- Une collectivité peut inscrire jusqu'à trois délégations (enfants / ados / jeunes). Les tranches d'âge définies sont :
 - Enfant : 8 / 12 ans
 - Adolescent : 13 / 17 ans
 - Jeune : 18 ans et plus
 Une délégation est composée au maximum de 2 encadrants majeurs, de 6 enfants ou adolescents ou jeunes et d'un(e) élu(e).
- Les encadrants sont responsables des membres de leur délégation :
 - Lors des temps de transport aller et retour vers le lieu du congrès,
 - Lors des déplacements aller et retour vers les différents sites retenus pour le congrès,
 - Lors des séjours dans les hébergements,
 - Lors des participations aux différents temps du congrès (plénières, animations, visites, déjeuners et dîners, soirées, temps libres).
- Les encadrants doivent être en possession, pour chaque participant mineur de leur délégation, de l'autorisation parentale remplie et signée. Celle-ci fera mention des éventuelles allergies et/ou traitement médical en cours.
- Chaque participant au congrès (encadrant et jeune) sera obligatoirement en possession de sa pièce d'identité (pas de photocopie).
- Date d'arrivée dans les hébergements : le 25 octobre 2022 de 13h à 15h30.
- Date de départ des hébergements : le 28 octobre au matin selon les règles de chaque hébergement.
- Obligation de participation à tous les temps du congrès : dîners, soirées, déjeuners, plénières, ateliers, animations, visites.
- L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle avec une extension dans le cadre de l'organisation du congrès. Il est cependant demandé à chaque délégation de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle de groupe couvrant chacun des participants (encadrants et jeunes) durant le congrès (voyage aller et retour compris).
- La participation au congrès 2022 de l'Anacej implique l'accord de chacun des participants à être photographié ou filmé lors des différents temps du congrès (déplacements, repas collectifs, plénières, ateliers, animations, visites) et l'autorisation de diffusion des images dans le cadre des activités de l'Anacej et de ses partenaires.
- Repas collectif : Pas de menus spécifiques ou régime alimentaire personnel. En revanche, l'organisateur veillera à la variété des plats proposés.

Les tarifs d'inscription délégations par personne au congrès 2022 :

Avec hébergement (3 nuits avec repas compris)

Adhérent : 270 € Non adhérent : 450 €

Sans hébergement

Adhérent : 230 € Non adhérent : 350 €